



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.19/2  
18 février 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE    COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatorzième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier

Vingt-huitième session de la Commission/  
dix-neuvième réunion de la Conférence  
des ministres

Libreville (Gabon)  
12-16 avril 1993

Libreville (Gabon)  
19-22 avril 1993

**Résumé analytique des question dont est saisie la Conférence**

## Avant-propos

Le thème de la Conférence de cette année est le suivant: "**L'entrée de l'Afrique dans le XXI<sup>e</sup> siècle: mise en oeuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine; et Agenda 21**". Ce thème répond directement aux deux impératifs majeurs de notre temps - l'intégration régionale et le développement écologiquement viable. Ces deux objectifs sont interdépendants: c'est seulement par l'intégration économique, qui développe leurs possibilités dans les domaines de la production et du commerce, que les pays africains peuvent réaliser la croissance soutenue et le développement durable. Par ce biais, les pays exploiteront et échangeront une grande partie de leurs abondantes ressources naturelles. Aussi la gestion des ressources naturelles d'une façon qui préserve l'intégration de l'écosystème africain est-elle un défi essentiel. Un autre défi plus sérieux est de faire en sorte que les objectifs de l'intégration régionale énoncés dans le Traité d'Abuja et ceux de développement durable figurant dans l'Agenda 21 soient atteints de manière équilibrée.

Au moment où nous nous attaquons aux défis posés par le Traité d'Abuja et l'Agenda 21, il importe de garder à l'esprit que le contexte du développement socio-économique dans les années 90 sera déterminé par les changements mémorables - tant politiques qu'économiques - qui ont été déclenchés en Afrique et dans le monde en général par la fin de la guerre froide. C'est pour cette raison qu'un document directif intitulé **Objectifs stratégiques pour le développement de l'Afrique dans les années 90** a été élaboré pour examen par la Conférence. Ce document ne propose pas un autre plan d'action pour le développement de l'Afrique, mais vise plutôt à sensibiliser les Etats membres aux conséquences de ces changements historiques sur le développement socio-économique de l'Afrique et à identifier les ajustements que les pays africains doivent opérer dans leurs stratégies de développement pour y faire face.

Une forme sous laquelle les tendances naissantes sont susceptibles de se manifester est la nouvelle répartition des apports de ressources financières internationales. Cette répartition aura des incidences profondes pour les perspectives de développement du continent. L'évaluation préliminaire établie par la CEA sur la structure actuelle des flux financiers indique l'intensification de la compétition à l'échelle mondiale pour les ressources financières ainsi qu'une réorientation substantielle, en particulier des ressources financières bilatérales et multilatérales octroyées à des conditions libérales, vers les régions concurrentes qui soit passent du système d'économie planifiée au système de marché, soit sont en train d'étendre la portée de leurs mesures de libéralisation des échanges commerciaux. C'est dire que l'insuffisance des apports de ressources financières extérieures à l'Afrique pourrait persister, sans compter un durcissement éventuel des conditions en la matière.

Pour faire face à ce grave défi sans états d'âme, les pays africains doivent redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources intérieures et accroître leur efficacité économique et leur productivité dans l'utilisation des rares ressources disponibles - non pas simplement pour contrebalancer les réductions éventuelles des flux extérieurs, mais en tant que condition sine qua non de la concurrence pour l'épargne mondiale. Dans le même temps, les partenaires de développement de l'Afrique au sein de la communauté internationale ont un rôle crucial à jouer en apportant un soutien moral enthousiaste aux réformes politiques et économiques du continent et, qui plus est, en maintenant des apports suffisants de ressources financières extérieures complémentaires, qui sont vitales pour soutenir le redressement, la croissance, la transformation et le développement durable de la région. Pour aider les Etats membres à relever les défis dans ce domaine, le secrétariat a élaboré un document intitulé **Stratégies pour la mobilisation de ressources financières en vue du développement de l'Afrique dans les années 90**, qui avance certaines propositions à examiner.

Parallèlement à ces initiatives, en mars de cette année, la CEA a tenu une conférence régionale pour examiner la gestion du développement en Afrique durant les 30 années passées, les défis naissants et les priorités futures se posant aux responsables africains. En effet, dans toutes les questions de politique générale que les pays africains auront à traiter dans les années 90 - que ce soit l'intégration régionale, la réalisation du développement écologiquement viable, la mobilisation de ressources financières, la constitution de capacités humaines et institutionnelles, le développement des infrastructures matérielles ou la gestion de la transition politique, sociale et économique des pays africains et leur adaptation à l'évolution de la situation mondiale - le secteur public aura un rôle crucial à jouer. Dans les années à venir, l'accent actuel sur la privatisation en Afrique pourra perdre de son importance et cela pourra amener à redéfinir le rôle du secteur

public, mais sans pour autant le faire disparaître plus que cela n'a été le cas dans les nations industrialisées où il demeure plus que jamais important. De surcroît, l'expérience de pays en développement d'autres régions qui sont arrivées à assurer une croissance et une transformation spectaculaires au cours des 30 années passées souligne qu'au stade actuel de développement de l'Afrique, les gouvernements ont un rôle vital à jouer grâce à des politiques économiques et sociales judicieuses et prévoyantes et à des mesures de concertation entre tous les agents du développement. Les rôles que le secteur public, les milieux d'affaires et les secteurs bénévoles sont appelés à jouer collectivement et séparément pour promouvoir le développement socio-économique dans les années 90, sont indiqués dans le document intitulé **Programme stratégique pour la gestion du développement en Afrique dans les années 90** qui a résulté de la Conférence régionale.

Tout cela atteste que le secrétariat est plus que jamais disposé à identifier les moyens d'aider les Etats membres à faire face aux défis du développement dans un monde en mutation constante, afin qu'ils réalisent leurs buts nationaux et atteignent leurs objectifs collectifs. La responsabilité de la promotion du développement incombe toutefois avant tout aux Etats membres. Une discussion franche et approfondie des questions figurant à l'ordre du jour de la réunion leur permettra d'exprimer leurs besoins spécifiques dans le contexte des tendances naissantes qui ont été identifiées, et de déterminer des formes spécifiques d'assistance que le secrétariat pourrait fournir.

La présente dix-neuvième réunion de la Conférence coïncide avec le trente-cinquième anniversaire de la création de la Commission. C'est pourquoi j'accompagne mon message de bienvenue aux honorables ministres et à leurs délégations à la réunion d'un appel que je lance à l'ensemble des Etats membres afin qu'ils se vouent à nouveau au développement de l'Afrique, apportent un soutien accru à la Commission économique pour l'Afrique et mettent davantage à contribution les ressources qu'elle offre.

Le Secrétaire général adjoint de l'ONU  
et Secrétaire exécutif de la  
Commission économique pour l'Afrique

Layashi Yaker

## Introduction

1. Les résultats économiques obtenus par l'Afrique durant les trois premières années de la décennie 1990 laissent beaucoup à désirer malgré les espoirs caressés auparavant par tous que cette décennie serait marquée par une reprise vigoureuse ainsi que par la croissance et la transformation en vue du développement durable, après les décevantes années 80 au cours desquelles le revenu régional par habitant a chuté brutalement de 15% environ. La dernière évaluation de la CEA sur les résultats économiques de l'Afrique qui est présentée dans le **Rapport économique sur l'Afrique 1993** estime que l'économie de la région n'a progressé qu'à un taux dérisoire de 1,6% en 1992, taux plus bas que celui prévu dans l'évaluation préliminaire de décembre 1992 et un peu plus mauvais que celui enregistré en 1991. Ce taux est à mettre en regard du taux de croissance démographique qui s'établit à 3% par an environ.

2. Un certain nombre de facteurs structurels profondément enracinés sont à l'origine de la persistance des piètres résultats économiques de l'Afrique - sujétion aux sécheresses cycliques qui touchent des sous-régions tout entières; atonie des économies des puissances industrielles qui sont les marchés les plus importants de l'Afrique et ses principales sources de capitaux et d'assistance extérieure; manque de diversité de la gamme des exportations du continent qui restent essentiellement des produits primaires ayant une faible valeur ajoutée; détérioration durable des termes de l'échange; conflits destructeurs et néfastes dans un certain nombre de pays; tensions politiques et sociales qui ont accompagné le processus de démocratisation dans d'autres pays; et contraction de l'économie provoquée lors des premières phases des programmes d'ajustement structurel (PAS) draconiens appliqués par la plupart des pays. Les projections pour le début de 1993 sont quelque peu meilleures, en raison du retour de conditions climatiques normales en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Etant donné toutefois que les autres facteurs structurels subsistent, le tableau est toujours très provisoire.

3. Les données préliminaires indiquent que le fardeau de la dette extérieure de l'Afrique s'est légèrement alourdi pour passer de 281 milliards de dollars des Etats-Unis à la fin de 1991 à 282 milliards à la fin de 1992. Avec une dette extérieure faisant plus de 350% des recettes d'exportation, l'Afrique est la région la plus lourdement endettée du monde. Il ressort des données qu'en ce qui la concerne, les initiatives internationales actuelles pour la réduction du fardeau du service de la dette n'ont qu'un effet négligeable - et qu'il faut une approche plus radicale, visant à libérer la région de certaines de ses tares afin de faciliter le processus de restructuration économique et en tant que condition préalable à l'attraction par elle d'un financement extérieur nouveau.

4. La vingt-huitième session de la Commission se tient par conséquent à un moment où il est nécessaire de lancer la lutte de l'Afrique pour la transformation économique et sociale. Une plus grande satisfaction des besoins essentiels - disponibilités alimentaire sûres et suffisantes; logement dans un environnement salubre; biens de consommation essentiels; services de santé publique et services médicaux abordables; et emploi - allant de pair avec une répartition plus équitable du revenu et l'exercice de droits garantis pour l'individu est un objectif qui continue d'occuper une place prioritaire dans le programme de développement de l'Afrique à mesure que nous abordons le nouveau millénaire. Dans le même temps, l'écart entre l'Afrique et les autres régions en développement, en particulier les économies industrielles avancées, ne cesse de se creuser. Dans le nouvel ordre géopolitique et économique nouveau qui émerge après la guerre froide, la marginalisation est une menace réelle que l'Afrique doit tout faire pour conjurer.

5. C'est sur cette toile de fond que la Commission est convoquée pour examiner le thème "**L'entrée de l'Afrique dans le XXI<sup>e</sup> siècle: mise en oeuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine; et Agenda 21**". Ce thème à l'objectif double est centré sur l'intégration régionale en Afrique et le développement écologiquement viable - deux impératifs stratégiques inséparables pour le redressement, la croissance soutenue, la transformation, l'arrêt de la marginalisation de l'Afrique et son intégration dans l'économie mondiale du siècle prochain. Comme on s'en souviendra, le **Traité instituant la Communauté économique africaine** a été signé par les chefs d'Etat et de gouvernement à la réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenue à Abuja (République fédérale du Nigéria) le 3 juin 1991. L'**Agenda 21** a été adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le

développement (CNUED) - **Sommet de la Terre** - qui a eu lieu à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992 et à laquelle l'Afrique a pris une part active dans la formulation de son propre point de vue, de ses propres préoccupations et de ses propres objectifs pour l'agenda mondial en matière d'environnement.

6. Le succès de l'Afrique - voire sa survie - dans le système économique mondial dépendra dans une large mesure du rythme auquel les pays africains intégreront progressivement leurs économies dans un espace économique couvrant le continent tout entier, du Caire à Cape Town, du Cap-Vert aux Seychelles. C'est grâce à cela que seront créées les économies d'échelle indispensables pour que l'Afrique diversifie son économie, utilise pleinement ses abondantes ressources naturelles et humaines, accroisse son autosuffisance et renforce sa position dans l'économie mondiale.

7. Comme les importantes initiatives précédentes, le **Traité d'Abuja** sera jugé dans une grande mesure d'après l'ardeur et la compétence avec lesquelles il sera mis en oeuvre. Là réside par conséquent une tâche qui exige une direction efficace, des politiques et programmes appropriés ainsi que des mécanismes adéquats d'évaluation et de suivi. Aux niveaux national, sous-régional et régional, y compris au niveau de la Commission et de ses principaux partenaires institutionnels, la mise en oeuvre du **Traité** appelle, entre autres, des mesures visant à accélérer le développement intégré simultanément dans les domaines des infrastructures matérielles, des secteurs de production de même que de la libéralisation et de la facilitation du commerce par la réduction et l'élimination à la longue des barrières tarifaires et non tarifaires, en particulier l'intégration monétaire et financière progressive. Toutes ces mesures doivent aller de pair avec la mise au point d'un cadre institutionnel efficace aux niveaux sous-régional et régional, cadre qui exercera graduellement la souveraineté économique collective au nom de tous les Etats membres à mesure que se consolide leur intégration.

8. Pour ce qui est de l'Agenda 21, la Commission se réunit pour la première fois depuis la CNUED. A la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1991, l'Afrique et ses partenaires de la communauté internationale ont adopté le **nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90** qui fixe des objectifs spécifiques pour un redressement et une croissance économiques vigoureux, ainsi que pour la transformation et le développement de même que l'amélioration du niveau de vie durant son exécution. Les dispositions de vaste portée de l'Agenda 21 mettent par ailleurs l'Afrique au défi de réaliser ces objectifs dans une voie rationnelle et viable du point de vue de l'environnement. La mise en oeuvre de l'Agenda et de la **Position commune africaine sur l'environnement et le développement** a de ce fait des incidences profondes sur l'orientation des politiques, la planification stratégique et la programmation, de même que sur la constitution des capacités humaines et institutionnelles. C'est ainsi que la présente session de la Commission est le moment opportun d'un examen collectif et du suivi du Sommet de la Terre de Rio ainsi que de la discussion des incidences des impératifs de l'Agenda 21 en général. En effet, c'est pourquoi l'Agenda 21 fait partie du thème de la réunion de cette année.

9. C'est dans ce contexte général que la Commission à sa présente session examinera les objectifs stratégiques pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Certes l'attention doit rester centrée sur les points faibles et les contraintes qui ont empêché le développement socio-économique de l'Afrique jusqu'ici; toutefois à partir de maintenant, l'accent doit être mis sur la façon dont l'Afrique peut tirer parti de ses points forts intrinsèques et exploiter les possibilités créées par les changements qui ont été provoqués récemment dans le continent et dans le monde. Ces possibilités comprennent notamment: le cheminement vers le pluralisme démocratique et la participation populaire authentique dans nombre de pays africains; les réformes de la structure de l'économie visant à consolider l'esprit d'entreprise et à accroître l'efficacité dans le secteur public; la libéralisation tous azimuts du système commercial mondial, si les négociations d'Uruguay de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui ont pris sept ans sont menées à bien et leurs résultats appliqués en tenant dûment compte des préoccupations véritables des économies vulnérables des pays les moins développés; les possibilités d'intensifier la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'investissement, de l'industrialisation, du transfert des connaissances scientifiques et

technologiques ainsi que du commerce; et l'établissement d'un nouveau partenariat global entre l'Afrique et la communauté internationale en général basé davantage sur des intérêts réciproques et le soutien aux efforts de développement de l'Afrique elle-même et moins sur des considérations purement humanitaires.

10. La question des ressources pour le développement de l'Afrique est devenue encore plus critique compte tenu de la compétition de plus en plus acharnée dans le monde pour l'épargne mondiale limitée. La demande supplémentaire ne vient pas seulement des économies qui ont récemment entamé une restructuration en vue de la transition du système planifié au système de libre entreprise, mais aussi des pays en développement (comme ceux de l'Amérique latine et l'Inde) qui élargissent la portée de leurs mesures de libéralisation. Partout dans le monde, les pays entreprennent une privatisation massive des entreprises publiques en partie pour attirer les flux de capitaux internationaux. Les pays industriellement avancés de l'OCDE sont des économies à excédent de capitaux dans les conditions normales. A moyen terme toutefois, ils pourront s'efforcer de sortir de la médiocrité économique et de surmonter les niveaux de chômage socialement inacceptables, en stimulant la croissance économique grâce à la politique de déficit budgétaire tout en s'attachant à faire baisser l'inflation - ce qui pourrait aboutir à un endettement public plus lourd et à l'élévation des taux d'intérêt réels. En outre, les besoins financiers des sociétés transnationales à mesure qu'elles se restructurent par des expansions au-delà des frontières, des fusions et des acquisitions pour tirer profit du Marché unique européen et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), augmenteront considérablement la demande mondiale de capitaux. C'est dans ce contexte que la Commission à sa présente session est invitée à examiner le rapport intitulé **Stratégies pour la mobilisation de ressources financières en vue du développement de l'Afrique dans les années 90** qui traite de ce problème.

11. Faire entrer l'Afrique dans le XXI<sup>e</sup> siècle signifie freiner, dans les sept ans qui restent, la marginalisation de notre continent dans le système géopolitique et économique du siècle prochain qui prend déjà forme. Freiner la marginalisation signifie que l'Afrique doit, une fois de plus, s'engager activement dans tous les processus qui façonnent l'avenir de l'humanité. L'Afrique devra se doter d'une force logique et morale irrécusable, de la puissance de persuasion, du sens de la diplomatie pragmatique et de solides qualités de négociateur, autant de facteurs devant lui permettre d'exprimer ses préoccupations, ses objectifs et ses priorités. La position du continent dans la négociation doit tendre à convaincre le reste du monde que ses préoccupations affecteront en fait le reste de l'humanité, d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, tôt ou tard, et que, de ce fait, elles méritent qu'une attention sérieuse leur soit accordée par la communauté internationale tout entière. Selon le vieil adage, la force de la chaîne dépend aussi de celle de son maillon le plus faible. Cela vaut en particulier des stratégies mondiales visant à stabiliser l'environnement de la planète. La position africaine est irréfutable: la dénuement total et le sous-développement sont les causes profondes de la dégradation de l'environnement dans la région. Développer l'Afrique dans l'intérêt non pas des seuls Africains mais de la communauté mondiale tout entière - telle doit être la base du nouveau partenariat pragmatique entre l'Afrique et la communauté internationale dans l'ère de l'après-guerre froide.

12. Il s'offre d'énormes possibilités aux plus importantes institutions africaines - **Organisation de l'unité africaine (OUA), Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Banque africaine de développement (BAD)** - si elles mettent leurs ressources en commun dans le cadre du **Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD**, pour galvaniser collectivement les pays africains autour des positions communes dans tous les processus mondiaux importants de négociation. Des exemples de ces processus de négociation sont : les négociations concernant divers protocoles régissant les questions d'environnement et de développement; la **Conférence internationale sur la population et le développement** et le **Sommet mondial pour le développement social** prévus pour 1994 et 1995 respectivement; les négociations d'Uruguay en cours dans le cadre du GATT, dont l'issue aura des conséquences profondes pour les perspectives de développement de l'Afrique; et le remodelage, remis sur le tapis, du système de gouvernement politique et économique mondial afin de mieux répondre aux exigences de l'après-guerre froide, couvrant des questions allant de la façon dont il faut sauvegarder la paix et la stabilité internationales, au problème de la modification de la composition, du mandat, du financement et du mode de fonctionnement de l'infrastructure institutionnelle

internationale. La présente session de la Commission devra émettre des signaux nets à l'appui du rôle du secrétariat mixte, tout en exigeant dudit secrétariat qu'il suive de près les tendances nouvelles de l'évolution de la situation mondiale et qu'il informe les Etats membres des répercussions éventuelles.

13. Par-dessus tout, faire entrer l'Afrique dans le XXI<sup>e</sup> siècle signifie mettre fin à la situation de l'Afrique à la périphérie et l'intégrer pleinement et entièrement dans le système économique mondial. Cela signifie inverser la diminution de la part de la manne économique mondiale revenant au continent - que ce soit en termes de part de l'Afrique dans la production agricole ou manufacturière mondiale, dans la production économique mondiale, dans les transports maritimes ou les transports aériens, dans les services financiers ou dans les exportations mondiales. Cela signifie commencer à améliorer le niveau des indicateurs du niveau de vie, l'objectif étant d'atteindre les normes mondiales moyennes, disons, au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle. Cependant, sans une approche globale et intégrée du développement des capacités humaines et institutionnelles en Afrique, il sera quasiment impossible d'intégrer la région dans l'économie mondiale hypercompétitive du siècle prochain, laquelle progressera sous l'impulsion d'innovations technologiques toujours plus rapides. Aussi en Afrique devons-nous entreprendre un examen franc et approfondi de nos principales institutions et de nos systèmes d'enseignement, en vue de remanier nos structures pour améliorer notre compétitivité au sein du système économique international. C'est là un domaine dans lequel les partenaires de l'Afrique au sein de la communauté internationale seront appelés à se mobiliser sur le plan du soutien matériel en sa faveur, durant une longue période. Voilà défini le contexte dans lequel la présente session de la Commission s'attaquera aux questions indissociables de la mise au point de capacités institutionnelles d'une part et de capacités humaines de l'autre.

14. Dans l'ensemble, le champ couvert par les questions à l'ordre du jour indique que la Commission économique pour l'Afrique va de l'avant avec une vigueur renouvelée, dans l'accomplissement du mandat qui lui a été assigné à la vingt-septième session l'année dernière. De nouvelles orientations pour la Commission dans les années 90 ont été tracées dans le rapport liminaire de la réunion de l'année dernière, **La Commission économique pour l'Afrique dans les années 90: cadre d'intervention et de gestion pour faire face aux défis qui se posent à l'Afrique dans le domaine du développement** (document E/ECA/CM.18/4). Conformément à ce rôle d'apôtre et au service des Etats membres, la CEA a mené toute une série d'études importantes sur les questions de fond touchant au thème de la présente session de la Commission. Sur le plan de la gestion, pour mieux accomplir les tâches que comporte son mandat, depuis la dernière session la Commission s'est lancée dans la rationalisation de ses programmes et priorités ainsi que de sa structure administrative dans le sens des recommandations de la dix-huitième réunion de la Conférence des ministres et de la restructuration en cours du système des Nations Unies.

### Questions de portée mondiale

15. Pour situer l'Afrique dans le monde en général, cette année, les questions qui ont retenu l'attention du concert des nations sont les suivantes: comment prévenir l'éclatement de conflits localisés pouvant s'étendre de façon à déstabiliser des sous-régions tout entières? là où les conflits font déjà rage, comment faire parvenir d'urgence l'assistance humanitaire et assurer la protection de millions de victimes innocentes prises entre deux feux sans exposer les travailleurs des opérations humanitaires au danger de mort? et comment contenir les conflits en cours et y mettre fin, restaurer la tranquillité et mettre en place une paix durable? Ces questions ont été suscitées par la recrudescence des tensions interéthniques et inter-Etats qui ont été provoquées par l'effondrement de l'ordre géopolitique mis en place lors de la période de la guerre froide qui a duré 45 ans - les multiples conflits dans l'ancienne Yougoslavie et les tensions isolées dans l'ancienne Union soviétique étant des cas d'espèce. Dans d'autres régions encore, la communauté internationale a été sollicitée, par l'intermédiaire des Nations Unies, pour parrainer des accords de paix afin de mettre fin à des conflits durables qui ravageaient ces régions, par procuration, à l'instigation de la guerre froide - et dont des cas sont l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge, El Salvador et le Mozambique.

16. Il est vrai cependant que tous les conflits armés qui ensanglantent actuellement le monde ne se prêtent pas au classement dans ces deux catégories. En Afrique, les conflits entre factions qui ont éclaté en Somalie et au Libéria de même que les guerres continues au Rwanda et au Sud-Soudan n'étaient pas commandités par la guerre froide et n'avaient pas été non plus déclenchés directement par l'effondrement de l'ordre qui a marqué cette guerre froide. Après 1990, la situation en Somalie et au Libéria en particulier s'est détériorée rapidement, au point d'atteindre le stade de la disparition totale de l'ensemble des vestiges de la société civile, de l'autorité de l'Etat et de l'ordre public. Il s'est avéré impossible d'apporter et de distribuer les quantités de secours alimentaires nécessaires pour satisfaire les besoins de victimes affamées au nombres de millions, étant donné que les parties au conflit étaient soit réticentes à garantir la sécurité des travailleurs des opérations de secours soit incapables de le faire. D'ailleurs, un certain nombre de ces vaillants serviteurs désintéressés de l'humanité - autochtones comme étrangers - ont payé de leur vie.

17. C'est dans ce contexte mondial marqué par la nécessité de restaurer et préserver la paix, la sécurité et la stabilité partout dans le monde après la guerre froide que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, a publié ses propositions dans un rapport analytique global intitulé "**Agenda pour la paix**", adressé au Conseil de sécurité et au concert des nations. Ce rapport signale les causes profondes des conflits, à savoir les antagonismes dont s'accompagnent les conflits de souveraineté et les rivalités nationales; l'identité ethnique, religieuse, sociale, culturelle ou linguistique qui s'affirme dans un esprit d'intolérance; l'oppression systématique, la discrimination de même que le manque de respect pour les principes démocratiques; et les déplacements massifs de populations en raison de la pauvreté, de la maladie, de la mauvaise gestion macro-économique, générale et prolongée, autant que de l'effondrement des écosystèmes ou de luttes intestines. C'est ainsi qu'il est réaffirmé dans le rapport que les sources aussi bien que les conséquences des conflits se retrouvent non seulement dans le domaine politique, mais aussi dans les dimensions économiques et sociales, de sorte que la paix et la sécurité, les principes démocratiques et les droits de l'homme, et le développement économique et social sont interdépendants.

18. Le Secrétaire général propose des modalités très pratiques pour mener à bien l'un des aspects du mandat des Nations Unies - "Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix..." (Article 1 de la Charte des Nations Unies). Il définit quatre phases d'un cadre unifié comprenant la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.

19. L'**Agenda pour la paix** a été très bien accueilli par l'opinion publique internationale. Au moment où l'on préparait la présente conférence, le Conseil de sécurité était toujours en train d'étudier les propositions figurant dans le rapport, mais l'évolution survenue dans les conflits très difficiles en Bosnie, en Somalie et en Angola (après les élections du 29 septembre 1992) semble avoir galvanisé l'appui à l'optique globale de ses recommandations.

20. L'Afrique étant une région comptant un certain de pays en proie à des conflits prolongés qui ont déraciné environ neuf millions de personnes pour en faire des réfugiés, causé la mort d'autres millions, détruit les infrastructures et sapé les économies nationales, les propositions contenues dans l'**Agenda pour la paix** l'intéressent directement. En particulier, le rapport réaffirme que les mécanismes et les organisations régionaux ont un rôle inestimable à jouer dans la coopération avec les Nations Unies. A cet égard, les pays africains sont interpellés pour qu'ils renforcent leurs institutions et mesures actuelles pour la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix, ainsi que la consolidation de la paix après les conflits.

21. Les représentants à la présente session de la Commission garderont de toute évidence à l'esprit, dans le contexte du rapport du Secrétaire général, le lien entre les questions d'équité et de justice; vox populi, la participation populaire et le bon gouvernement, ainsi que l'intégration régionale, lorsqu'ils examineront le rapport intitulé "**Objectifs stratégiques pour le développement de l'Afrique dans les années 90**". Pour contribuer à l'**Agenda pour la paix**, la CEA envisage, dans le moyen terme, la nécessité pour elle de



répondre aux besoins en matière de reconstruction et de relèvement de ses Etats membres qui sortent des conflits.

22. En redéfinissant le développement économique en fonction de la viabilité des écosystèmes et des habitats humains, l'Agenda 21 s'attaque à l'une des causes fondamentales de l'instabilité localisée tout comme internationale, de l'insécurité, des déplacements de populations et des conflits. Cet agenda est un programme d'action mondial centré sur 24 préoccupations majeures pour l'environnement et le développement. La **Position commune africaine sur l'environnement et le développement**, apport collectif de l'Afrique à l'Agenda 21, a défini sept domaines principaux de préoccupation pour la région: autosuffisance et sécurité alimentaires; dynamique de la population; ressources en eau; rendement et autosuffisance énergétiques; industrialisation écologiquement rationnelle; stabilisation des écosystèmes; et inversion du processus de désertification. L'arrêt de l'avancée du désert est un objectif particulièrement urgent compte tenu du nombre de pays concernés et de l'importance de la population menacée. Sur leurs instances, les pays africains ont obtenu un engagement ferme de la part de la communauté internationale pour l'élaboration d'une convention mondiale pour lutter contre la désertification.

23. Ces questions sont portées à l'attention de la présente session de la Commission dans le rapport intitulé **Questions essentielles du Programme africain pour l'environnement et le développement et stratégies pour y faire face**. L'accent devrait être mis sur les questions relatives à la programmation et la constitution des capacités humaines et institutionnelles indispensables pour le développement durable et sur la façon de mobiliser, au plan intérieur dans les Etats membres, aussi bien qu'à l'échelle sous-régionale et en dehors de l'Afrique, les énormes quantités de ressources techniques, financières et humaines requises. C'est dans ce contexte que le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) devrait être envisagé. C'est dans ce contexte également que la Conférence des ministres à sa présente réunion est censée formuler des propositions de fond concernant la position de l'Afrique en matière de négociation pour la convention contre la désertification, laquelle est d'une importance absolue.

24. L'Agenda 21 encourage fortement la libéralisation du commerce mondial en tant que l'une des conditions nécessaires pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement et promouvoir un développement écologiquement viable à l'échelle mondiale. On ne peut donc sous-estimer l'importance que revêt la poursuite des **négociations d'Uruguay dans le cadre du GATT**.

25. Ces négociations visent à étendre la portée du commerce mondial sous la juridiction de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en éliminant l'accord multi-fibres - qui restreint le commerce des textiles et en incluant dans le cadre du GATT, pour la première fois, le commerce des services et des produits agricoles, en vue de réduire et d'éliminer à la longue les subventions qui sont facteurs de distorsion du commerce et les barrières non tarifaires dans ces secteurs. Dans le même temps, dans ses mesures d'investissement liées au commerce (TRIM), la série des négociations d'Uruguay tend à libéraliser les réglementations nationales concernant les courants d'investissements directs étrangers et les sociétés transnationales en interdisant la discrimination contre les sociétés étrangères par rapport aux entreprises locales. Les négociations portaient aussi sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (TRIP), dans le but d'assurer une protection accrue des droits de propriété et des brevets dans le commerce international.

26. Si les pays en développement ont très bien accueilli les mesures de libéralisation du commerce des textiles et des produits agricoles, ils ne se pas montrés enthousiastes devant les impératifs de la libéralisation du secteur des services et de la réglementation relative aux sociétés étrangères. Des inquiétudes ont été exprimées sur le fait que la compétition directe avec les sociétés transnationales plus avancées, plus nanties des pays développés et ayant un champ d'activité mondial pouvait mettre en péril le secteur des services naissant et les entreprises locales des pays en développement, ce qui exacerberait la marginalisation, la dépendance et la perte de souveraineté de ces pays. Lesdits pays ont aussi estimé les dispositions relatives aux droits de propriété trop rudes et y ont vu un obstacle pur et simple à la libre circulation des

connaissances, des idées et des techniques scientifiques. En effet, c'était là l'une des principales pommes de discorde apparues lors des négociations internationales concernant le traité sur la diversité biologique de la CNUED, pomme de discorde qui n'a jamais été pleinement éliminée.

27. Les négociations d'Uruguay ont été bloquées ces deux dernières années par des désaccords entre les Etats-Unis, la Communauté européenne et le Japon à propos de toute une gamme de questions commerciales - plus particulièrement la production agricole et les subventions agricoles. L'agriculture est un secteur relativement mineur du point de vue économique dans ces grandes puissances commerciales. D'un autre côté, les collectivités agricoles rurales de ces pays ont une influence politique énorme. La tentation est grande par conséquent de conclure, sur le commerce mondial de produits agricoles, un accord acceptable pour les principales puissances commerciales mais qui ne serait qu'une libéralisation de pure forme, chose qui débloquerait des accords dans le reste des négociations où résident les intérêts réels des principales puissances. Pour les pays en développement, il n'y aurait que peu à gagner d'un accord dans le cadre du GATT qui permettrait la persistance de subventions facteurs de distorsion du commerce, de restrictions quantitatives et techniques dans l'agriculture et le secteur des textiles, qui leur offrent la possibilité de réaliser des gains dans le commerce mondial, tout en libéralisant les services et les investissements et en appliquant dans toute leur rigueur les dispositions relatives aux droits de propriété et aux brevets, qui constituent des secteurs dominés par les puissances économiques.

28. Mais même dans l'éventualité de la conclusion d'un accord du GATT plus généreux, l'Afrique ne serait pas automatiquement gagnante nette au départ, en raison du grave sous-développement et de la non-compétitivité de ses secteurs de production - fût-ce l'agriculture, la production manufacturière ou les services. Le continent est, après tout importateur net de produits alimentaires, dont les prix augmenteraient au cas où les subventions agricoles seraient levées par les grands producteurs mondiaux. S'il a été estimé que le total des gains mondiaux résultant d'un accord issu de négociations d'Uruguay "à moitié réussies" se monteraient à 120 milliards de dollars des Etats-Unis par an - 35 milliards de dollars pour les Etats-Unis, près de 30 milliards de dollars pour la Communauté économique tout comme le Japon et environ 25 milliards pour le reste du monde (L'Economist du 17 octobre 1992) - l'effet net final sur les pays africains est loin d'être clair. D'ailleurs, il est soutenu dans certaines études que l'incidence des réformes en matière de commerce mondial de produits agricoles est susceptible d'être néfaste à l'Afrique. Par ailleurs, un échec patent des négociations pourrait déclencher un effondrement total du régime multilatéral du commerce mondial dont les principales victimes seraient les pays en développement, en particulier l'Afrique.

29. Lors de l'examen du rapport **Incidences des négociations actuelles d'Uruguay sur le commerce mondial**, la Conférence, à sa présente réunion, devrait par conséquent émettre deux signaux fermes à l'intention des négociations d'Uruguay bloquées: 1) les principales puissances commerciales ne devraient plus retarder la conclusion d'un accord équilibré, tenant pleinement compte des justes espérances des pays moins développés; elles ne devraient pas non plus sacrifier les intérêts des pays en développement pour apaiser des groupes de pression intérieurs dont les préoccupations peuvent être résolues par des transferts de revenus intérieurs n'entraînant pas de distorsion du commerce; et 2) la position peu enviable de l'Afrique en tant que région la moins avancée et la moins compétitive devrait être pleinement reconnue en lui réservant des dérogations et des préférences spéciales durant une période de transition au cours de laquelle son économie serait restructurée pour atteindre les normes mondiales de compétitivité.

30. **Le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90** devrait aussi être considéré comme une question mondiale, dans la mesure où il a été lancé en tant que "nouveau pacte de coopération entre l'Afrique et ses partenaires au sein de la communauté internationale, définissant pour les deux parties des engagements à grande échelle.

31. L'Afrique pour sa part est tenue de promouvoir un climat politique propice à la croissance économique, à la transformation et au développement soutenus sous l'impulsion de politiques micro et macro-économiques rationnelles qui devraient permettre à l'Afrique d'utiliser plus efficacement les maigres

ressources - techniques, naturelles, financière et de l'environnement - et de rendre les investissements en Afrique plus attrayants. On attend aussi des pays qu'ils prennent des mesures visant à étendre les mesures d'intermédiation financières afin de mobiliser davantage de ressources intérieures pour financer la plus grande partie des équipements nécessaires pour stimuler la croissance accélérée de la région d'une manière qui soit sans danger pour l'environnement.

32. On attend des partenaires internationaux de l'Afrique qu'ils maintiennent un climat politique économique global stable qui favorise la diversification économique et le développement de l'Afrique - ce qui veut dire la suppression des barrières protectionnistes à l'encontre des produits primaires, transformés et manufacturés de l'Afrique, en reconnaissant que l'Afrique est désavantagée dans le système commercial mondial; l'adoption de mesures pour stabiliser les prix des principaux produits de base de l'Afrique et obtenir une certaine compensation pour les pertes imprévues enregistrées dans le commerce des produits de base; des taux d'inflation et d'intérêt faibles et stables dans les pays industrialisés; l'élimination des idées erronées et des craintes exagérées qui font que les capitaux internationaux ne vont pas en Afrique et une croissance soutenue de l'économie et du commerce mondiaux. En plus de ces mesures, on attend des partenaires de l'Afrique qu'ils augmentent substantiellement l'assistance publique directe au développement (APD) pour ce qui est des transferts de ressources nettes aux conditions du marché, à des conditions de faveur et n'entraînant pas d'endettement afin de compléter les ressources mobilisées en Afrique même. C'est dans ce contexte que les partenaires internationaux de l'Afrique doivent étudier sérieusement la façon de réduire de façon substantielle le fardeau au titre du service de la dette - ce qui retarde la croissance de l'Afrique - afin de donner aux pays appliquant rigoureusement les modalités du nouveau Programme pour le développement de l'Afrique dans les années 90, une chance de réussir.

33. La **Conférence internationale de Tokyo** sur le développement de l'Afrique prévue en octobre 1993 sous la présidence conjointe du gouvernement japonais, de la **Coalition mondiale pour l'Afrique et de l'Organisation des Nations Unies** et à laquelle on s'attend que les pays africains envoient des délégations à un haut niveau, est organisée dans le cadre du nouveau Programme. Toutes les questions soulevées plus haut seront examinées dans le but de dynamiser le Pacte international pour le développement de l'Afrique, ce qui permettra de faire de l'Afrique la préoccupation centrale du programme mondial et de tirer des enseignements de l'expérience positive des économies de l'Asie et du Pacifique ainsi que de l'Asie du Sud-Est. Tout en examinant les trois rapports à savoir, les **Objectif stratégiques pour le développement de l'Afrique dans les années 90, stratégies pour la mobilisation des ressources financières pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et Stratégies africaines pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21 adopté par la CNUED : un protocole pour les examiner**, la présente session de la Commission devrait définir le message collectif de l'Afrique à la Conférence de Tokyo.

### Questions régionales

34. Certaines des questions régionales saillantes ont déjà été rappelées dans le cadre des questions mondiales mais il en existe d'autres également importantes de caractère purement régional.

35. La plus importante de celles-ci est la mise en oeuvre du Traité d'Abuja qui définit six étapes pour l'institution de la **Communauté économique africaine** dans une période n'excédant pas 34 ans. Le rapport intitulé **Plan régional à l'échelle des institutions pour la mise en oeuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine** sera présenté, il définit la stratégies multi-institutionnelle pour réaliser la première phase du Traité d'Abuja c'est-à-dire la mise en place et le renforcement de communautés économiques dans toutes les sous-régions de l'Afrique. Le **Secrétariat conjoint** a un rôle charnière à jouer dans ce processus notamment pour faire en sorte que les communautés sous-régionales deviennent les constituants de la Communauté économique africaine. La Conférence devrait examiner les progrès accomplis jusqu'ici en ce qui concerne l'exécution de la première phase du Traité d'Abuja dans chacune des sous-régions et ce qui reste à faire. Les problèmes que posent l'appartenance à de nombreuses organisations ainsi

que la coordination et l'harmonisation des multiples organisations intervenant dans certaines sous-régions dans le domaine de l'intégration économique devraient aussi être examinés dans ce contexte.

36. La nécessité de renforcer les **centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) de la CEA** en tant que lien entre les processus d'intégration sous-régionaux et les Etats membres d'un côté et la CEA de l'autre, devrait également faire l'objet d'un examen dans le cadre des activités visant à réaliser la première phase du Traité d'Abuja.

37. Assurer l'intégration économique régionale est important si l'on veut mettre un terme au sous-développement et à la marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale. Mais il importe aussi de mettre en valeur les ressources abondantes de l'Afrique en dotant les populations du continent des qualifications et capacités nécessaires pour être compétitives dans l'économie mondiale et parvenir à un degré plus élevé d'autosuffisance grâce à des moyens leur permettant d'exploiter les abondantes ressources naturelles de façon durable. Par conséquent, la mise en valeur des ressources humaines doit s'accompagner de la mise en place accélérée de capacités autochtones dans les domaines de la science et de la technique y compris la biotechnologie qui sont les sources des innovations à l'origine de la transformation économique mondiale. A cette fin, sont présentés des rapports sur le développement humain en Afrique à savoir : programme pour l'exécution du Cadre régional pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines en Afrique, le rapport intérimaire sur la création d'un fonds africain pour la jeunesse et le rapport sur la Fondation africaine pour la recherche et le développement qu'il est envisagé de créer.

38. Au cours des 15 dernières années, la CEA a parrainé la création d'un certain nombre d'institutions sous-régionales dans divers domaines de la recherche appliquée. En raison des contraintes financières auxquelles ils ont dû faire face, les Etats membres trouvent de plus en plus difficile de fournir un appui à toutes ces institutions. La Conférence des ministres de l'année dernière a demandé au Secrétaire exécutif de la CEA de présenter des propositions concrètes visant à atténuer l'ampleur des divers problèmes auxquels se heurtent ces institutions. Le rapport intitulé **Rationalisation et harmonisation des institutions parrainées par la CEA** a été établi à cette fin.

39. S'agissant de la mise en place de la capacité institutionnelle, une conférence régionale récemment convoquée à la CEA, a évalué trois décennies de gestion du développement en Afrique à la lumière de défis nouveaux et des priorités futures. La Conférence a reconnu que la clé de la redynamisation socio-économique de la région ne se trouvait pas exclusivement dans les organisations bénévoles et dans les entreprises de secteur public ou du secteur privé. C'est pour cette raison que la gestion du développement met l'accent sur la participation de tous les secteurs et institutions dans le processus de développement. En fait dans toutes les questions que les pays africains ont eu à résoudre au cours des années 90 - intégration régionale, développement durable pour l'environnement, mobilisation de ressources financières, ressources humaines, mise en place d'infrastructures ou adaptation aux changements au niveau mondial - la gestion du développement devrait être l'instrument de choix. Les domaines prioritaires ainsi que le rôle que chaque groupe d'agents du développement devra jouer pour favoriser la transformation de l'Afrique dans les années 90 sont définis dans les rapports intitulés **Programme stratégique pour la gestion du développement en Afrique dans les années 90** qui représente un consensus à l'issue des débats de la Conférence.

40. La situation changeante de la femme en Afrique sera examinée dans le cadre de la mise en oeuvre de la **Déclaration d'Abuja sur le développement participatif : le rôle des femmes en Afrique dans les années 80**. Un rapport intérimaire sur la création de la Fédération africaine des femmes entrepreneurs et sur la Banque africaine pour les femmes ainsi que sur les préparatifs de la Conférence mondiale pour les femmes sera présenté à la Conférence.

41. Les conséquences de la dynamique de la population sur le développement économique durable seront examinées au titre des **préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994 : position africaine sur les questions dont est saisie la Conférence**, ce qui donnera à celle-ci

l'occasion d'examiner la **Déclaration de Dakar** qui a été adoptée en décembre 1992 par la **troisième Conférence africaine sur la population (APC 3)**.

42. Comme lors des réunions précédentes de la Commission, le développement rationnel et durable du potentiel agricole de l'Afrique, l'industrialisation et les programmes pour la modernisation des infrastructures de transports, de communications et dans le domaine de l'énergie gardent leur importance. Les questions ayant trait à l'agriculture seront soulevées lors de l'examen des questions très importantes que constituent le Programme africain pour l'environnement et le développement et les stratégies pour les traiter alors que les questions touchant à l'industrie et à la mise en place des infrastructures seront abordées lors des débats sur les possibilités d'harmoniser l'exécution de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et la mise en oeuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.

### Questions d'organisation

43. Le secrétariat a déployé des efforts intensifs pour améliorer la qualité des produits de la Commission - son assistance technique aux Etats membres, ses communications avec le Secrétariat de l'ONU à New York et avec les secrétariat des organisations régionales et sous-régionales d'Afrique; ses conférences régionales; les déclarations que ses fonctionnaires font en son nom ainsi que ses publications occasionnelles et périodiques. A cette fin, un séminaire sur la **gestion en vue de la qualité dans les années 90** a été organisé en 1992 à l'intention de fonctionnaires de rang supérieur du secrétariat. Comme le thème le laisse entendre, un objectif principal du séminaire a été de familiariser les cadres supérieurs aux techniques modernes pour une gestion créatrice et efficace des activités, programmes et ressources humaines de la Commission afin de relever les défis de développement de l'Afrique dans le monde très compétitif des années 90.

44. Durant l'année, le secrétariat a également donné suite à la demande faite par la Conférence des ministres à sa dix-huitième réunion au paragraphe 6 du dispositif de la résolution 726 (XXVII) relative au renforcement de la Commission économique de l'Afrique pour lui permettre de relever les défis de relèvement dans les années 90, tendant à ce que la Commission étudie et présente des recommandations en ce qui concerne le regroupement des conférences selon des thèmes spécifiques, y compris leur échelonnement et leur préparation. Le rapport de cette étude intitulée **Nouvelle structure proposée pour le mécanisme intergouvernemental de la Commission visant à rationaliser la structure de la Commission**, a été présenté à cette Conférence.

45. Toujours à propos de la rationalisation de la structure organisationnelle de l'organisation, telle que demandée dans la résolution susmentionnée, le secrétariat a réalisé une étude approfondie sur la rationalisation des **institutions parrainées par la CEA** ainsi que sur les moyens de renforcer ses **centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC)** face à des contraintes graves en matière de ressources financières et d'experts. Deux rapports - **rationalisation et harmonisation des institutions parrainées par la CEA et restructuration et redynamisation de l'Organisation des Nations Unies** : renforcement de la Commission économique de l'Afrique pour lui permettre de relever les défis des années 90 contiennent des propositions et recommandations visant à accroître l'efficacité de la Commission. Au cours de l'examen du second de ces rapports la Conférence sera informée des efforts déployés par la Commission pour renforcer ses relations avec ses mandants, ses partenaires pour les options à préconiser au nom des peuples de l'Afrique et avec ses partenaires dans le développement aux niveaux régional et international.

46. La restructuration qui est en cours au sein de la Commission doit être liée à la directive donnée par la Conférence des ministres l'année dernière et s'inscrire dans le cadre des activités visant à rationaliser le système des Nations Unies dans son ensemble face aux défis, aux demandes accrues et aux attentes des années 90 alors que les ressources sont limitées. L'élément essentiel de la réorganisation du secrétariat consiste à regrouper ses divisions, sections et groupes qui ont des liens étroits dans le but de renforcer la

synergie entre sous-programmes connexes et d'accroître la capacité multidisciplinaire du secrétariat de résoudre les problèmes de développement économique et social.

47. Le secrétariat s'emploie à améliorer la qualité et la commercialisation de ses services aux Etats membres - en particulier la qualité de ses travaux de recherche et d'analyse, de ses capacités de prévision ainsi que de ses services consultatifs. Le **Groupe de conseillers multidisciplinaires régionaux de la CEA (CEA-MRAG)** est le principal service consultatif de la Commission en matière de coopération technique avec les Etats membres et les organisations intergouvernementales (OIG) africaines. Les services de ce Groupe sont fournis gratuitement aux Etats membres et aux OIG africaines qui le demandent. Ces activités sont passées en revue dans le rapport intitulé : **Renforcement du programme de coopération technique de la CEA : le Groupe de conseillers multidisciplinaires régionaux de la CEA (CEA-MRAG)**.

### Questions de programmation

48. L'année 1993 est une année importante de programmation pour la Commission. La session examinera les premières révisions au Plan à moyen terme pour la période 1992-1997 ainsi que le projet de programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour la période biennale 1994-1995. Le programme a été revu de façon approfondie afin de regrouper autour de grands thèmes les domaines de priorité liés entre eux. L'approche par thème vise à accroître la synergie en matière de formulation et d'exécution de programmes et fournit un cadre pour l'application effective de l'approche multidisciplinaire et multisectorielle pour résoudre les problèmes, approche qui demeure un avantage comparatif pour la Commission. La Commission examinera le Plan ainsi que le programme de travail et ordre de priorité en vue de les approuver et de les recommander à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination. Il passera également en revue les travaux du secrétariat dans le domaine du suivi et de l'évaluation des programmes.

### Questions financières

49. Le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies - la principale source de la Commission - ne s'est pas accru. Par contre, les ressources extrabudgétaires qui ont joué un rôle complémentaire considérable par le passé, diminuent rapidement. Devant cette tendance, la CEA déploie des efforts dans deux directions pour améliorer ses relations avec les pourvoyeurs traditionnels de ressources extrabudgétaires et en recourant à de nouvelles sources de financement.

50. Dans le cadre du renforcement des relations avec les partenaires traditionnels, la CEA et le PNUD ont organisé des réunions de leurs comités technique et de haut niveau au début de février 1993 pour convenir des priorités en matière de programme dans le cadre du cinquième Cycle de programmation du PNUD (1992-1996) ainsi que d'autres mesures visant à intensifier la collaboration entre la CEA et le service RBA du PNUD.

51. Pour ce qui est de trouver de nouvelles sources de financement, l'effort à déployer comporte plusieurs éléments : la formation du personnel du secrétariat aux techniques de la mobilisation de fonds; des visites de consultation de la part du Secrétaire exécutif et d'autres cadres dans les institutions de financement potentielles; des réunions entre le Secrétaire exécutif et les ambassadeurs des pays donateurs. Dans ce dernier cas, l'objectif principal des réunions était de donner des explications sur les programmes de la CEA ayant priorité pour le financement et d'examiner les possibilités d'obtenir des ressources financières.

52. Si toutes les possibilités de financement sont explorées, les Etats membres de la Commission doivent néanmoins manifester vigoureusement leur appui aux activités de la CEA en faisant des annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA). La neuvième Conférence biennale d'annonces de contributions au FASNUDA, qui aura lieu durant la neuvième réunion de la Conférence, offre une excellente occasion aux Etats membres de réitérer

leur attachement à l'autosuffisance collective - que le FASNUDA représente. Il est nécessaire que les Etats membres fassent des annonces généreuses afin de reconstituer les ressources du fonds pour permettre à la Commission d'intensifier les programmes de coopération technique qu'elle exécute à leur profit. Il est vrai que les pays africains se trouvent dans de très graves difficultés financières. Il n'en est pas moins vrai cependant que la contribution des Etats membres au FASNUDA, quelque modique qu'elle soit, sera un geste symbolique concret d'auto-assistance susceptible de mobiliser un appui financier international accru au développement de l'Afrique.